

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2025-090 du 21 mai 2025
Portant sur la décision modificative n°1/2025 - Budget principal**

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le 21 mai à 18 heures 15, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 15 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de RETERRE, sous la présidence de Madame Valérie SIMONET, Présidente.

Nombre de conseillers en exercice : 62					
Présents : 41	Votants : 45	POUR : 45			
Pouvoirs : 4	Abstention : 0	CONTRE : 0			
Excusés : 5	Absents : 12	Exprimés : 45			

Présents : MM. SIMONET V, BERTHON, GRASS, RAMOS, GRANGE, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, SCARAMUCCIA, FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, VERDIER, PIERRON, RICHIN, VERGNE *suppléant* MOUNAUD, NOVAIS, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, VENTENAT, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMÉNIEN, CHEFDEVILLE, TRIMOULINARD, LARGE, BREUIL, GLOMOT, PARROT *suppléante* DUBSAY, FAUCHER.

Pouvoirs : CONCHON à GLOMOT, VIRGOULAY à COTENTIN, FONTVIELLE à DESARMÉNIEN, MORANÇAIS à VERDIER.

Excusés : MAZET, SCHMIDT, WELZER, PINLON, CHADEYRON *suppléante* GUYONNET.

Absents : BIGOURET, JOULOT, SIMONET B, LUQUET L, GALINDO, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, PLAS, D'HULSTER, CORDIER, ROULLAND, BRUNET.

Secrétaire de séance : Bernadette MÉANARD

Rapporteur : Françoise SIMON, Membre du Bureau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant qu'il convient qu'une décision modificative est nécessaire pour abonder certains crédits sur le budget « BUDGET PRINCIPAL » spécialement pour une opération.

La section d'investissement étant en suréquilibre, il est donc possible d'ajuster les crédits comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

L'opération 138 concernant le développement touristique, il convient d'ajuster les crédits non prévus au budget à la suite d'un oubli lors de la construction budgétaire pour effectuer les différents achats et les versements des subventions au profit des porteurs de projet.

Il apparaît donc nécessaire d'ajuster les crédits du budget principal, comme suit :

Fonctionnement			Investissement		
Article Chapitre	Dépense	Recette	Article Chapitre	Dépense	Recette
			Op 138 Art 2051	14 000,00 €	
			Op 138 Art 20422	60 000,00 €	
			Op 138 Art 1338		1695,00 €
			Op 138 Art 1313		625,00 €
TOTAL			TOTAL		
			74 000,00 € 2 320,00 €		

Date de réception : 26/05/2025
023-200087593-20250521-2025-090-DE
Date de télétransmission : 26/05/2025
Date de réception préfecture : 26/05/2025

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

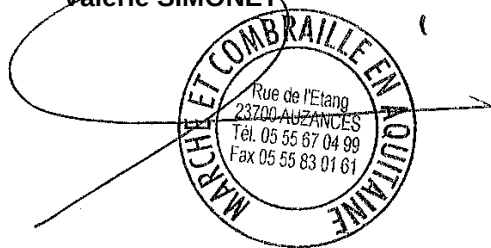
Il est donc proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- VALIDER le projet de réajustement des crédits proposé ;
- AUTORISER la Présidente à effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Publié et transmis en sous-préfecture le 26 mai 2025
Pour copie conforme, le 26 mai 2025

La Présidente,
Valérie SIMONET



La Secrétaire de séance,
Bernadette MÉANARD

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20250521-2025-090-DE
Date de télétransmission : 26/05/2025
Date de réception préfecture : 26/05/2025